

15ème législature

Question N° : 22374	De Mme Laurianne Rossi (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Place du karaté dans les disciplines olympiques	Analyse > Place du karaté dans les disciplines olympiques.
Question publiée au JO le : 06/08/2019 Réponse publiée au JO le : 03/09/2019 page : 7917		

Texte de la question

Mme Laurianne Rossi interroge Mme la ministre des sports sur la place du karaté dans les disciplines olympiques. Le karaté n'a pas été retenu pour figurer sur la liste des sports additionnels par le Comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024 contrairement aux jeux Olympiques de Tokyo qui se dérouleront en 2020. Pourtant, ce sport remplit toutes les caractéristiques pour figurer parmi les compétitions « permanentes » des olympiades d'été. En effet, ce sport, dont l'histoire remonte à 1 500 ans, comporte 110 millions de pratiquants partout dans le monde. Très populaire, il promeut des valeurs fortes telles que l'humilité, la droiture ou encore le respect, en adéquation avec l'esprit olympique. En France, le karaté compte 250 000 licenciés dans 5 000 clubs et les Français s'illustrent particulièrement dans les compétitions internationales. Elle souhaite ainsi connaître les actions menées par la France afin de promouvoir le karaté comme discipline olympique.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.